

Bulletin VigiVitiBio-81

n°11 - 14 juin 2022 d'après le BSV n°11



MER 15

20 0 --- --- 0 37 0

JEU 16

19	0
39	0

VEN 17 20 0

	39	0
SAM 18		

DIM 19		
	20	8,1
77	33	14,

LUN 20

	17	1,8
FC.		
77	28	1,1

Cette semaine:

- Données météorologiques
- Black-rot
- Mildiou
- Oïdium
- Vers de la grappe
- Cicadelle verte
- Flavescence dorée
- Mesures agroécologiques
- Divers

Stades phénologiques



La majorité des parcelles est au stade "grains de plomb" à "grains de pois". Le stade "fermeture de la grappe" est imminent sur les parcelles de Gamay et de Loin de l'oeil les plus précoces et les parcelles les plus tardives de Mauzac et Fer servadou sont au stade" nouaison" à "grain de plomb".

Une forte coulure est observée sur Mauzac et du millerandage sur Gamay.

"Les baies commencent à se toucher sur Gamay.

DONNEES METEOROLOGIQUES

Météorologie

La semaine dernière, suite aux faibles pluies de lundi et mercredi, les cumuls varient entre 7 et 11 mm. Cette semaine, les températures vont être caniculaires et une dégradation orageuse est annoncée pour dimanche, mais cela reste à confirmer.

BLACK-ROT

Analyse de risque

Observations:

Quelques nouvelles taches récentes sont signalées sur des parcelles déjà touchées, par contaminations de proche en proche.

Analyse de risque:

Des contaminations ont pu avoir lieu au cours des pluies du 3-4 juin et de la semaine dernière. Les symptômes devraient être visibles en fin de semaine ou début de semaine prochaine.

La sensibilité des baies reste importante jusqu'à "fermeture de la grappe".

Préconisations

Si les orages annoncés pour dimanche sont confirmés, intervenez avant les pluies sur l'ensemble des parcelles.

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

A retenir

La sensibilité des grappes reste forte jusqu'au stade "fermeture de la grappe".

MILDIOU

Analyse de risque

Observations:

Des taches isolées sont signalées sur un témoin non traité et au vignoble. Les symptômes observés sont rares et de faible intensité, ils seraient issus des contaminations pré-épidémiques du 8 juin. A ce jour, le vignoble est sain.



Mildiou sur feuille

Modélisation:

La semaine dernière, aucune contamination épidémique modélisée sur le vignoble, mais des contaminations pré-épidémiques ont été modélisées suite aux pluies du 8 juin.

La pression exercée par le mildiou reste très faible. Sur l'ensemble des secteurs, un cumul de 35 mm est toujours nécessaire pour déclencher des contaminations épidémiques.

Préconisations

Surveillez l'évolution de la dégradation orageuse annoncée pour dimanche et intervenez avant les pluies.

Bouillie bordelaise RSR Disperss, Frégate SC, Kocide 35 DF, Héliocuivre, Cuproxat SC, ChampFlo Ampli, sont des spécialités à base de cuivre.

La dose de cuivre métal à prévoir :

200g/ha

Attention le nombre d'application maximum des produits à base de cuivre varie selon les spécialités.

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

A retenir

Un cumul de 35 mm est nécessaire pour engendrer des contaminations épidémiques.

OIDIUM

Analyse de risque

Observations:

Des symptômes sont observés sur feuilles et sur grappes sur deux témoins non traités et au vignoble sur Ğamay et Merlot. Dans la majorité des situations, l'oïdium est bien maîtrisé.

Analyse de risque: Un risque de contamination est possible jusqu'à "fermeture de la grappe"

Les conditions actuelles sont très favorables, des contaminations sont possibles.



Oïdium sur grappe

Préconisations

Les conditions météorologiques actuelles sont très favorables, intervenez sur l'ensemble des parcelles. Soyez vigilants sur les parcelles sensibles.

* Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

* Fluidosoufre pour poudrage, soufre, 25kg/ha (dose homologuée), 15 à 20kg/ha (dose conseillée), (3 applications max)

Les conditions actuelles sont propices à un poudrage. Toutefois attention au risque de brûlures. ors du pougrage les températures doivent être inférieures à 25°C.

<u>A retenir</u>

Protégez l'ensemble des parcelles jusqu'à "fermeture de la grappe"

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations 4 1

Eudemis : Les captures s'intensifient en secteurs précoces et les premières pontes sont signalées. Le vol a aussi démarré en secteurs tardifs.

Eulia: le vol se poursuit.

Analyse de risque Le nombre de glomérules relevé en G1 peut être ponctuellement élevé, en particulier sur les parcelles non confusées.



Ponte d'eudemis

Seuil de risque: 50 glomérules pour 100 inflorescences. (Avec confusion sexuelle: 5 à 10 inflorescences avec au moins un glomérule pour 100 inflorescences).

Préconisations

Réalisez un traitement sur la G2, sur les parcelles où le seuil de nuisibilité a été dépassé en G1 , lors du comptage des glomérules. Pensez à relever les pièges.

Début des éclosions (tête noire): A positionner à partir du début de la semaine prochaine, en secteurs

précoces.

* Success 4, Musdo 4, spinosad, 0,1 L/ha (2 applications max)

* Fycilia, spinosad, 2 L/ha (2 applications max) * Delfin, bacillus thuringiensis 0,75kg/ha (6

applications max) * DipelDF, bacillus thuringiensis ssp.kurstaki, 1kg/ha (6 applications max)

Alternatives

La confusion est une méthode biocontrôle.

A retenir

Surveillez les pontes.

CICADELLES VERTES

Analyse de risque

Observations

Les populations larvaires sont en baisse, mais de nombreux adultes sont observés. Les grillures sont en augmentation sur les cépages sensibles.

Analyse de risque Ce sont les larves qui sont à l'origine des dégâts de grillure. La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires.

Grillures sur Merlot



Préconisations

Surveillez vos parcelles, les interventions sont à réaliser dès l'apparition des jeunes larves.

La gestion de ce ravageur peut être couplée avec les traitements obligatoires contre le vecteur de flavescence dorée.

Les populations de cicadelles sont gérées par des applications d'argiles:

*Sokalciarbo wp, Baikal kaolin, 10kg/ha (4 applications max)

*Argibio, Kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFU engrais)

Alternatives:

Les applications à base sont des produits d'argile produits de biocontrôle.

A retenir

Surveillez vos parcelles.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations

Les larves observées au vignoble sont essentiellement des L3. Des symptômes sont signalés

> Symptômes de flavescence dorée



Préconisations

Les dates de traitement ont été fixées par la DRAAF. Le T1 doit être réalisé entre le 7 et 19 juin et le T2 entre 17 et 29 juin.

Des traitements réalisés groupés entre vignerons d'un même secteur permettront d'améliorer l'efficacité.

Nous préconisons, dans les secteurs avec une forte problématique de réaliser 3 traitements. Le T1 est à faire au plus prés de la date de départ (7 juin) et le T2 sera réalisé 10 jours après c'est à dire vers le 17 juin. Ces traitements seront ensuite complétés par un T3, 10 jours après le T2.

* Pyrevert, pyréthrines (naturelles) 1,5L/ha (3 applications max), ZNT= 50m

Attention: épamprer les parcelles avant de traiter, pour que les larves soient présentes dans la végétation et touchées par le traitement.

<u>A retenir</u>

T2 du 17 au 29 juin.

MESURES AGRO-ECOLOGIQUES

La biodiversité, alliée du viticulteur (suite)

La biodiversité à préserver dans le sol:

Le sol est également un milieu vivant dans lequel évoluent de nombreux organismes. Sa qualité dépend en grande partie de l'activité, de la diversité et de l'équilibre existant entre les différents organismes vivants qui le composent.

Les trois grandes catégories d'organismes vivant dans le sol sont:

* la macro faune: c'est à dire les vers de terre, les araignées, les millepattes...

* la mésofaune: organismes plus petits et plus nombreux que les précédents, ce sont les collemboles et les acariens...

* la microfaune et microflore: ils constituent la plus grande majorité de cet ecosystème, les nématodes, bactéries et champignons.

L'ensemble des micro-organismes (microflore et microfaune) sont de loin les plus nombreux, bien que les plus petits. Ainsi, un sol de prairie renferme une biomasse constituée à 70% de micro-organismes et de 22% de vers de terre, tandis que les autres animaux réunis (macrofaune et mésofaune) ne représentent que 6% des organismes vivants du sol.

Tous les sols ne renferment pas la même densité d'individus, ni la même biodiversité. Les sols pauvres en matière organique compteront par exemple bien moins de 100 vers de terre/m², tandis que les sols riches en matière organique peuvent atteindre jusqu'à 1000 individus/m². De même, un sol agricole pollué pourra contenir 20 fois moins d'espèces bactériennes que le même sol non perturbé.

Les effets des différents organismes qui participent au bon équilibre du sol:

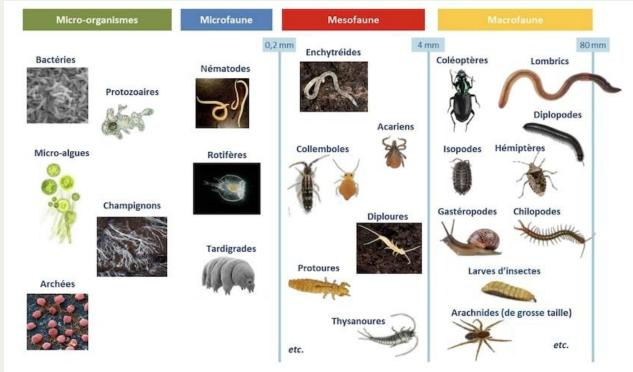
- Ils agissent sur la structuration physique du sol. En se déplaçant, ils créent des espaces et renouvellent la structure du sol. Le sol est ainsi plus aéré, mieux drainé et moins sensible à l'érosion.

Les cavités formées permettent un meilleur développement des racines. Les mouvements engendrés dans le sol mettent en contact les organismes avec la matière qu'ils dégradent.

- Les végétaux et animaux sont consommés et décomposés par les micro-organismes du sol, puis sont transformés en éléments minéraux disponibles pour la plante.

- Certains micro-organismes du sol ont la capacité de purifier les eaux et les sols contaminés (produits phytosanitaires, hydrocarbures..).

Les sources de matière organique favorisent la présence d'insectes, de lombrics et de décomposeurs, elles sont le caburant de l'activité biologique du sol.



Source: "La biodiversité des sols. Encyclopédie de l'environnement"

DIVERS



Carences: De nombreux symptômes de carence en potasse et de chlorose ferrique sont observés sur le vignoble.

Erinose: Des symptômes sont présents sur les jeunes feuilles.

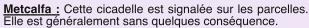


Chlorose ferrique

> Carence en ootasse.



Erinose sur jeunes feuilles





Metcalfa pruinosa.

Prochain bulletin le 21 juin

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS TECHNIQUES/Viticulture/Documents techniques/Protection vignoble/doc alternatives cepp viti 12 0 4 2022.pdf









Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy: http://ephy.anses.fr. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques. de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 21Ž8 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs BP 89 – 81003 ÅLBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,

Marie Laure MURATET

v.vigues@tarn.chambagri.fr - 06.68.91.10.73 t.massol@tarn.chambagri.fr - 06.69.08.07.81 ml.muratet@tarn.chambagri.fr _ 06.69.32.70.75





www.afnor.org Conseil-Formation Etude-Diagnostic

